

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240522-D202445-DE
Reçu le 27/05/2024

délibération :
D_2024_4_5

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Fonds de concours
Solidarité 2024 : demande de
subvention auprès de
GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric ARTAUD

Madame le Maire expose au conseil le projet de rénovation énergétique pour 2024 qui se concentrera sur l'école (robinets thermostatiques, LED) et la salle des fêtes (2 portes performantes).

Ce projet a pour objectif de poursuivre la transition énergétique du patrimoine communal et contribuer concrètement à la maîtrise des consommations énergétiques.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût de ces travaux est estimé à 11 949.92 € HT, et propose de solliciter GrandAngoulême pour une demande de subvention via le Fonds de concours Solidarité à hauteur 5 000 € HT (montant plafond).

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES	
Robinets thermostatiques Ecole	1 452.92 €	GrandAngoulême (42%) :	5 000.00 €
LED Ecole	4 757.00 €	Autofinancement	
Portes Salle des Fêtes :	5 740.00 €	Commune de Dirac (58%) :	6 949.92 €
TOTAL HT	11 949.92 €	TOTAL HT	11 949.92 €

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 27/05/2024

